

Être chinois et faire son marché en Europe

Il y a quelques mois, un investisseur chinois s'est porté acquéreur de quelque 3 000 hectares de terres cultivables dans la région Centre, au point de susciter un certain émoi chez les agriculteurs. En réalité, ce type d'investissement s'inscrit dans une stratégie plus globale de la Chine, tournée vers l'acquisition d'entreprises européennes ou américaines, que ce soit dans le secteur agricole, industriel ou dans les services. L'économie chinoise poursuit son expansion à travers le monde, la crise de 2008 lui ayant facilité la tâche.

Ceux qui se sont indignés de l'achat, par un investisseur chinois, de quelque 3 000 hectares de terres cultivables dans le département du Cher au début de l'année 2016, en seront pour leur frais. Il ne s'agissait nullement d'un acte isolé. Cet investissement s'inscrit dans une stratégie plus globale d'acquisition de firmes par des acteurs chinois. Au point de se demander si, depuis 2008, la Chine n'est pas en train de prendre possession de l'économie du vieux continent. Investissements dans le secteur de l'hôtellerie, dans le tourisme, prise de participation dans l'automobile, les pneumatiques, dans le secteur des semences... la Chine n'en finit pas d'étendre ses investissements sur le continent européen, mais aussi aux Etats-Unis.

Du fait de la récession de 2008-2009, nombre d'entreprises ont été financièrement fragilisées, offrant ainsi aux investisseurs chinois l'opportunité d'entrée dans leur capital. L'adoption de politiques économiques restrictives dans la zone euro a de plus conduit certains Etats membres à ouvrir des secteurs aux capitaux chinois, à l'instar du très symbolique Port du Pirée en Grèce, Pékin estimant qu'il s'agit d'un investissement stratégique. Rappelons que l'UE est aussi, historiquement, l'une des régions les plus accueillantes en matière d'investissements étrangers.

En reconstituant l'historique des investissements chinois en Europe et aux Etats-Unis, on est en mesure de mettre au jour leur fulgurante croissance. En 2000, les investissements chinois en Europe étaient quasi-inexistants. En 2008, ils se situaient en deçà de 1 milliard de dollars. En 2015, ils ont atteint plus de 40 milliards. L'économie française n'échappe pas à cette dynamique. Les investissements effectués par l'Empire du Milieu ont doublé en un an, passant de 1,6 en 2015 à 3,2 milliards de dollars en 2015.

Si les entreprises européennes et américaines sont devenues des proies faciles en raison de la crise, la montée en puissance des investisseurs chinois est tout autant imputable au tournant que le gouvernement de Pékin entend faire prendre à la croissance. Depuis les années 1990, la Chine était considérée comme l'atelier du monde, inondant au passage certains marchés comme celui des Etats-Unis, lesquels ont enregistré un déficit commercial colossal et perdu pas moins de 25% de leurs emplois dans l'industrie manufacturière. En sens inverse, la Chine a accumulé de telles réserves de change, qu'elle peut investir dans des firmes étrangères. Il faut donc comprendre la croissance des investissements directs à l'étranger comme un vecteur d'une nouvelle croissance, Pékin délaissant progressivement son modèle centré sur les exportations. En s'internationalisant, les capitaux chinois entendent mettre la main sur des technologies, des savoir-faire, voire des marques, et s'implanter plus facilement sur les marchés des pays cibles. Lorsque l'exportation marque le pas, en raison notamment de la progression des salaires intérieurs, un pays trouve un relais de croissance dans l'investissement direct à l'étranger, en privilégiant au passage la montée en gamme des produits. La France en fait l'expérience, y compris dans le secteur agroalimentaire. Les réalisations de la firme Synutra dans la transformation du lait en Bretagne en constituent un bel exemple. Les produits laitiers sont appelés ensuite à retourner en Chine, pour la plus grande satisfaction des consommateurs chinois, méfiants à l'égard des produits laitiers locaux. Les investissements chinois en Europe et aux Etats-Unis relancent ainsi un vieux débat, relatif aux gains ou aux pertes d'emplois qu'ils pourraient occasionner. La campagne électorale américaine nous en a offert un premier aperçu.

Contact : Thierry POUCH

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

9 avenue George V
75008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10
Fax : 01 53 57 10 05

Email :

accueil@apca.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 180070047 00014

www.chambres-agriculture.fr

**Avec la participation
financière du CasDAR**

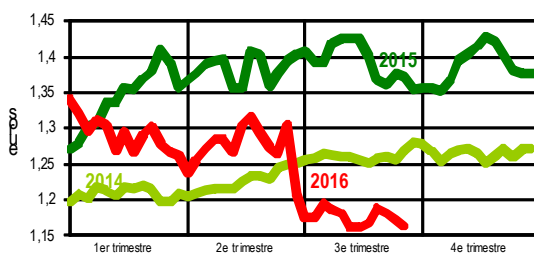


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»

Nouvel accès de faiblesse de la Livre Sterling

Cotations de la livre en euro



341 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

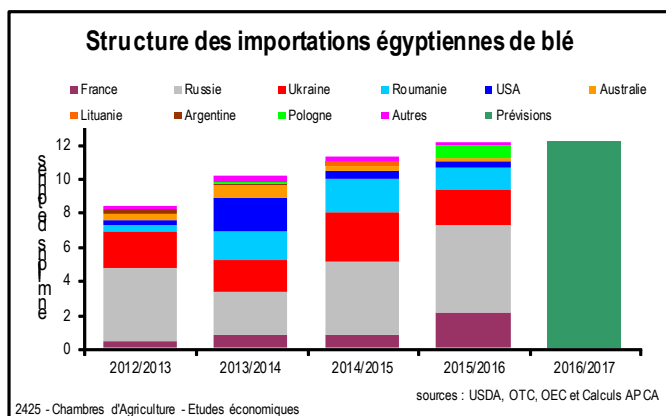
source : la Dépêche - le Petit Meunier

Les déclarations de Theresa May lors du Congrès du Parti conservateur ont engendré un nouvel accès de faiblesse de la devise britannique. La Première Ministre a émis le souhait d'actionner dès 2017 l'article 50 du Traité de Lisbonne, afin que le Royaume retrouve sa souveraineté. Il s'agit donc d'un "Hard Brexit", qui porte préjudice à la parité de la Livre face à l'Euro. Elle perd près de 12% depuis la fin du second trimestre. Cela devrait favoriser les exportations britanniques.

Egypte : le blé au cœur des tensions financières et géopolitiques

Depuis les révoltes du printemps arabe de 2011, la vie politique égyptienne a largement été perturbée, entre conflits politiques et contre révolution. Malgré le retour à une certaine stabilité entre 2015 et 2016, cette période marque aussi un creusement inquiétant du déficit public et des réserves de change, ces derniers étant indispensables pour la politique de subvention alimentaire du pays et la garantie d'une paix sociale. Dans ce contexte, les attermoissements du ministère de l'agriculture et de l'approvisionnement sur le taux d'ergo du blé importé ont provoqué des sueurs froides auprès de leurs principaux partenaires exportateurs de blé, voire des tensions comme avec la Russie. Ceci nous rappelle encore à quel point l'arme alimentaire joue toujours un rôle prépondérant dans les relations internationales.

La démission du ministre de l'approvisionnement Mr Hanafy suite à une affaire de corruption, et son remplacement par Mr Ali El-Shiekh début septembre, ne semblent pas avoir apporté plus de clarté dans la politique alimentaire de l'Égypte. Alors qu'un premier imbroglio entre le ministère de l'Agriculture et de l'Approvisionnement avait déjà eu lieu en février 2016 suite au rétablissement d'une ancienne norme visant à interdire l'entrée sur le territoire de blé contenant la moindre trace d'ergo, le néo-ministre de l'approvisionnement a de nouveau décidé de rétablir mi-septembre un taux d'ergo de 0 % sur les blés importés, au lieu de la norme internationale des 0,05 %. La réaction ne s'est pas fait attendre, les grands négociants en céréales ayant refusé de s'aligner sur les appels d'offre du GASC (*General Authority For Supply Commodities*) et la Russie ayant décidé de suspendre ses importations de produits agroalimentaires en provenance du pays. La brouille avec le puissant allié russe a finalement contraint le gouvernement égyptien à faire machine arrière, par peur d'un manque d'approvisionnement en blé (la Russie représentait 43 % du blé importé lors de la campagne 2015/2016) et la perte de recettes d'exportations.



Surtout, cette crise diplomatique met en exergue la dépendance alimentaire de l'Égypte, premier importateur mondial de blé, auprès de ses partenaires commerciaux. Le pays en produit environ 8 millions de tonnes chaque année, mais la consommation locale s'élève à presque 20 millions de tonnes (estimée pour la campagne 2016/2017) ce qui nécessite des importations de plus de 10 millions de tonnes. Malgré des rendements proches des meilleures agricultures occidentales (supérieurs à 5,5 t/ha) grâce aux systèmes d'irrigation généralisés dans les exploitations, la très forte croissance démographique du pays sur un demi-siècle (+ 65 millions d'habitants entre 1950 et 2015) associée à la consommation de pain par habitant la plus élevée de la planète, de 160 à 180 kg/hab, ont contribué à creuser un déficit structurel en céréales.

Pour pallier ce déficit, l'Égypte pratique une intense politique de subvention depuis le milieu du XX^{ème} siècle, dite aussi de « politique du pain », financièrement très gourmande (entre 2 % et 3 % du PIB) mais dont les bénéfices politico-sociaux sont indéniables. Cependant, pour pouvoir assurer cette politique et maintenir la paix sociale, le pays doit disposer de devises suffisamment importantes pour couvrir ses importations. Or, le déficit public n'a cessé de se creuser d'années en années depuis les printemps arabes et les successions de gouvernements, jusqu'à atteindre sur l'exercice 2014/2015 un équivalent de 30 milliards d'euros, soit 11,5 % du PIB national. Avant même la clôture du prochain exercice comptable 2015/2016, celui-ci s'élevait déjà à 25,6 milliards d'euros sur les neuf premiers mois. Les réserves de change ont donc fondu et le pays a été contraint d'alourdir sa dette extérieure pour assurer ses dépenses publiques. De plus, les recettes dégagées par les exportations d'hydrocarbures ont été significativement amputées par la baisse du prix du pétrole, aggravant la situation financière précaire du pays.



Le Fonds monétaire international (FMI) a récemment accordé un prêt de 12 milliards de dollars pour donner de l'air aux finances du pays, mais en contrepartie de réformes structurelles de son économie : introduction d'une TVA (dont le pain est exempté), abandon du taux de change fixe, réduction des salaires dans la fonction publique et suppression des subventions aux carburants entre autre. Les politiques de subventions sur les biens de première nécessité ne semblent pas être concernées par ces ajustements structurels, mais pas sûr que cela suffise à apaiser le climat social dans un pays très touché par les inégalités et le chômage chez les jeunes (plus de 40 % dans la tranche 15-24 ans).

Pour la France, l'Égypte est un débouché primordial pour ses exportations de blé, en particulier lors des périodes de surproduction. Lors de la campagne 2015/2016, la France représentait pour l'Égypte 17 % de ses importations de blé, soit plus de deux millions de tonnes, ce qui avait permis de soulager une récolte française record de 41 millions de tonnes. Malheureusement, la dernière récolte étant catastrophique, la France devrait perdre des parts de marchés en Égypte au bénéfice des pays de la Mer Noire. Si les conditions agro-climatiques permettent de retrouver une récolte satisfaisante, il sera primordial pour les opérateurs français de reconquérir ce marché où la concurrence est féroce. Il sera aussi essentiel de surveiller les luttes de pouvoir interne entre le ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Approvisionnement égyptien, sous peine de voir des cargaisons entières de blé français repartir vers l'hexagone.

Contact : Quentin MATHIEU

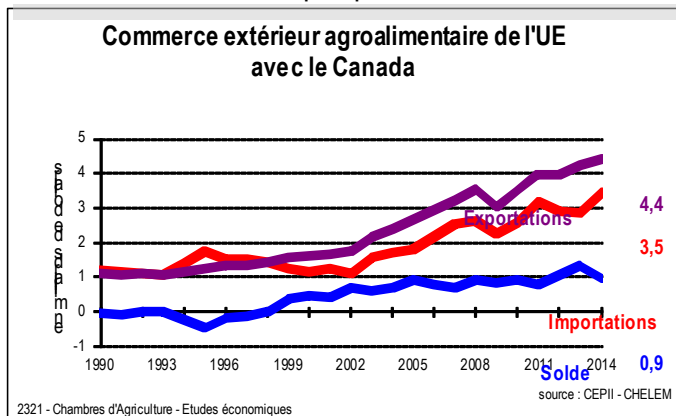
CETA, AECG : c'est quoi au juste ?

Crise de marché, surproduction, baisse des prix, autant de paramètres qui, depuis deux ans, fragilisent la rentabilité des éleveurs. Si les pouvoirs publics réagissent en accordant quelques soutiens financiers, ces derniers peuvent être à terme annihilés par les impacts désastreux dont sont porteurs les accords de libre-échange. Depuis peu, on parle abondamment du CETA, après l'avoir ignoré durant de longues années. Alors le CETA, c'est quoi au juste ?

Dans sa politique d'ouverture commerciale tous azimuts, la Commission européenne a engagé des négociations formelles avec le Canada en 2009, pour aboutir à un Accord économique et commercial global (AECG en français ou Comprehensive Economic and Trade Agreement CETA en anglais) lors du Sommet UE-Canada le 26 septembre 2014. En réalité, ces négociations avaient été enclenchées en 2005, puis interrompues en 2006, en raison des discussions multilatérales à l'OMC. L'idée était de renforcer les liens commerciaux entre les deux zones. La signature de l'Accord CETA devait intervenir le 27 octobre 2016.

L'UE constitue le second marché d'exportation du Canada, derrière les Etats-Unis, du fait de l'importance prise par le marché américain à la suite de l'ALENA, instauré au début des années 1990. Le Canada est en revanche le douzième partenaire commercial de l'UE. Les échanges de produits agricoles et alimentaires se soldent par un excédent bilatéral en faveur de l'UE (voir graphique 1). Le CETA appartient à ce que les économistes appellent des « accords commerciaux de seconde génération », puisqu'ils n'ont pas pour seul objectif de réduire les barrières tarifaires, lesquelles sont globalement assez faibles, sauf dans le secteur agricole. désormais les dimensions non tarifaires occupent une place décisive dans les négociations bilatérales ou plurilatérales.

Graphique 1



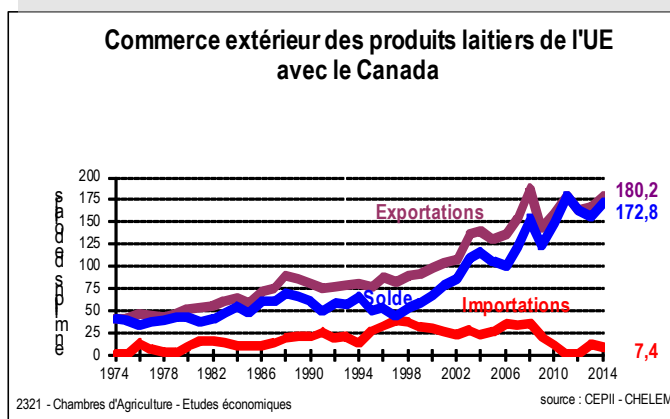
Le texte de l'Accord – pas moins de 1 600 pages – prévoit une élimination quasi-totale des droits de douane entre les deux zones. Sur une période de sept années, 98,6% des lignes tarifaires seront éliminées au Canada et 98,7% pour l'UE. Tous les produits industriels seront touchés par ce démantèlement tarifaire. En revanche, certains produits agricoles ont été exclus du désarmement douanier, à l'instar des produits avicoles (dinde, poulet œufs). Pour le reste des produits agricoles, les droits de douane seront mis à zéro dans la limite d'un contingent annuellement fixé. Pour l'UE, cela concerne essentiellement les fromages. Les importations canadiennes – libres de droits – de fromages fabriqués dans l'UE atteindront donc 18 500 tonnes, soit deux fois plus que le volume actuel (environ 4% de la consommation intérieure). Le solde excédentaire en produits laitiers dégagé par l'UE vis-à-vis du Canada était déjà important (voir graphique 2).

Beaucoup ont vu dans cet Accord agricole une victoire pour l'UE, dans la mesure où la pénétration du marché canadien par les produits laitiers européens est assortie d'une reconnaissance des produits sous IG (145 au total). Il convient pourtant de compter sur la contrepartie obtenue par Ottawa. Le marché de l'UE s'ouvrira à hauteur de 67 950 tonnes à droits nuls pour la viande bovine – une multiplication par 200, en principe sans hormones – et pour la viande porcine de 75 000 tonnes, contingent auquel s'ajoute celui de l'OMC, soit 4 625 tonnes. Au total, ce n'est pas moins de 79 625 tonnes de viande porcine qui vont entrer dans l'UE. Pour le blé tendre, le contingent OMC de 38 853 tonnes sera porté pour le Canada à 100 000 tonnes.

Il y a bien d'autres aspects de l'Accord dont il faudrait parler ici, en particulier sur les normes sanitaires. Faut de place, on se limitera d'une part aux impacts sur les secteurs européens de l'élevage et, d'autre part, sur la procédure de ratification. En soi, le CETA est potentiellement préjudiciable aux éleveurs, en raison notamment du déséquilibre existant entre les contingents obtenus sur les produits laitiers et sur les viandes. C'est surtout le cumul des Accords qui interpelle. En effet, l'Accord signé avec l'Ukraine en 1994 contient un contingent de viande bovine de 12 000 tonnes, et de 40 000 tonnes pour le porc. Ces chiffres seraient sans doute beaucoup plus élevés en cas d'Accord avec les Etats-Unis dans le cadre du TAFTA. Et que dire des répercussions d'un éventuel partenariat avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, dont les négociations se sont ouvertes à la fin de l'année 2015 ? Les premières estimations réalisées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), montrent que le secteur agricole serait le grand perdant d'un Accord avec ces deux pays de l'Océanie. Même questionnement s'agissant du MERCOSUR – Brésil, Uruguay et Argentine formant des unités massives de production de viande bovine – puisque les discussions se sont enclenchées en octobre 2016.

C'est là qu'intervient la procédure de ratification. Après le Conseil et le Parlement européens, le CETA doit être ratifié, à l'unanimité, par les Parlements nationaux. Or, première entorse, la Wallonie a rejeté l'échéance fixée par la Commission, demandant un délai supplémentaire pour réexaminer l'Accord. Pour que la Belgique puisse ratifier le CETA, il était requis l'unanimité des trois régions, Wallonie, Flandre et Bruxelles. C'est donc du cœur même de l'UE que surgit le doute sur la légitimité de signer un Accord avec le Canada. La Commission est à ce point contrariée qu'elle a lancé dans la foulée un ultimatum à la Belgique pour qu'elle donne son feu vert dans trois jours, lors du Sommet européen. Car en Europe, on fonctionne ainsi. Que vous votiez non, il vous faudra de toute façon voter oui. Une nouvelle conception de la démocratie sans doute. Qu'en sera-t-il du coup pour le TAFTA ? Les fissures communautaires deviennent des trous béants. L'euroscépticisme a un bel avenir.

Graphique 2



Contact : Thierry POUCH

Productivité agricole : la panne

Il a souvent été annoncé que la tendance de long terme des marchés mondiaux agricoles se distinguerait par une augmentation de la demande mondiale de produits agricoles et alimentaires. Dans la mesure où l'offre mondiale agricole est subordonnée aux aléas climatiques et aux cycles économiques, des déséquilibres peuvent régulièrement surgir sur ces marchés, occasionnant des baisses ou des hausses de prix tout autant préjudiciables pour les acteurs économiques que sont les producteurs et leurs fournisseurs, ou bien les consommateurs. Le secteur agricole est appelé de ce fait depuis plusieurs années à se doter d'outils de gestion des risques, à maîtriser ses coûts de production, mais aussi à identifier les marchés les plus porteurs, afin d'écouler les productions.

Que l'on tienne pour robuste l'hypothèse d'une élévation régulière de la demande mondiale adressée aux producteurs de denrées agricoles et de produits alimentaires, signifie que ces derniers doivent se préparer à y répondre de manière durable. L'approvisionnement alimentaire de la population mondiale ne peut en effet souffrir de la moindre rupture, au risque d'engendrer des phases d'instabilité socio-politiques dans certaines régions du monde. Les émeutes de la faim de 2008 sont de ce point de vue inscrites dans les mémoires.

Pour inscrire l'agriculture sur le chemin d'une production durable, régulière, en mesure de répondre aux besoins d'une population mondiale de plus en plus nombreuse, la réduction des coûts et la gestion efficiente des risques ne suffiront pas. Il est impératif également de dégager des gains de productivité. Or, ceux-ci connaissent depuis 2004 un tassement. C'est ce qu'indique l'USDA, et que confirme Global Harvest Initiative (GHI) dans son dernier Rapport. Pour se situer sur un sentier de production durable, la productivité globale de l'agriculture devrait avoisiner les +1,75% l'an. Depuis 2004, celle-ci est légèrement inférieure (+1,73% par an), mais suffisamment pour entraver la dynamique de la production. La productivité globale se mesure par le ratio productions agricoles, végétales et animales, sur les intrants nécessaires (terres, fertilisants, machines, aliments pour animaux).

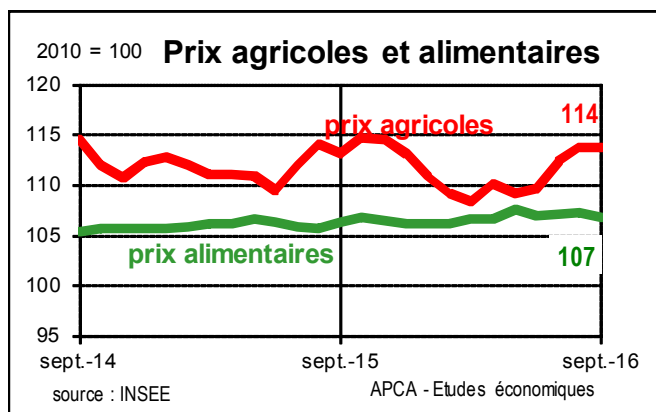
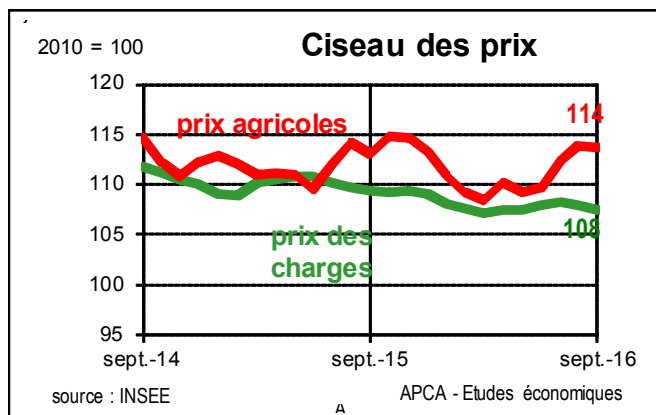
C'est dans les pays à faible revenu que la productivité évolue le moins selon le GHI (+1,3% l'an). On peut donc raisonnablement s'attendre à des déficits alimentaires dans ces pays, les obligeant à recourir à des importations de plus en plus massives, du fait notamment d'une croissance démographique soutenue. Cette perspective amène à souligner que les tensions sur les marchés vont se prolonger, et que la volatilité des prix agricoles est loin d'être terminée.

Quels sont alors les leviers d'un redressement des gains de productivité en agriculture? Le GHI en identifie quatre. L'accroissement des dépenses publiques dédiées à la recherche agronomique d'abord. Elles ont globalement diminué depuis les années 1990, tirées vers le bas par les pays industrialisés. Elles ont a contrario augmenté en Chine, en Inde et au Brésil. Ensuite, le secteur privé doit apporter sa contribution, en investissant notamment dans les infrastructures. Une meilleure efficacité dans la diffusion du progrès technique constitue un troisième levier. Le renforcement de la synergie public-privé figure aussi dans ces leviers. Enfin, une meilleure gouvernance du commerce mondial et régional de produits agricoles semble impérative, afin de subvenir aux besoins des populations des pays à faible revenu, et s'approcher de l'objectif de sécurité alimentaire mondiale

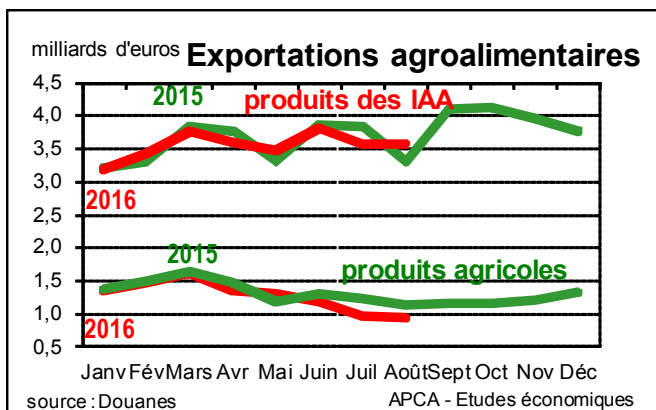
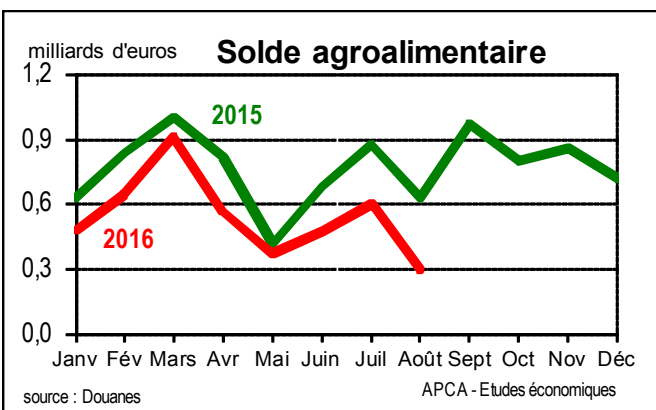
Contact : Thierry POUCH

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

9 avenue George V—75008 Paris
Mise en page : Colette RENAUD



% (Source : INSEE)	En 1 mois	En 12 mois	En 24 mois
Prix alimentaires	0,1%	1,2%	1,6%
Prix agricoles	1,6%	-0,1%	-1,3%
Prix des charges	-0,6%	-2,2%	-4,3%
Inflation	-0,4%	0,2%	0,4%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'€	En aout	Cumul annuel
2016	0,296	4,335
2015	0,633	5,893